

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

02/09/2016

Dossier complet le

13/09/2016

N° d'enregistrement

2016-002152

1. Intitulé du projet

REALISATION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION
DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MAIRIE DE SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Le Maire, Mr LOPEZ Jérôme

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 a	Soumis à l'autorisation de DEFRICHEMENT pour une superficie totale < 25ha. La surface à défricher est de 0.82 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Un défrichement est nécessaire pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint Mathieu de Tréviars. Le projet se situe juste à côté de la station actuelle. La station actuelle sera démolie à la fin des travaux.

La surface de défrichement calculée a été prise sur la totalité de l'emprise du projet. La surface à défricher est de 0.82 ha.

Néanmoins, la marché prévoit de conserver le maximum d'arbres sur la zone. Une frange de 2 ou 3 rangées d'arbres est souhaitée le long de l'avenue de la République de Montferrand. Les plans joints présentent également l'emprise de défrichement calculée ainsi l'emprise du projet de construction.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du défrichement est l'aménagement de la zone pour la création de la nouvelle station d'épuration de Saint Mathieu de Trévières.

La création de cette station suit les préconisations du schéma directeur d'assainissement réalisé par la Commune.

L'ancienne station sera détruite et remplacée par une zone d'infiltration des eaux traitées.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par élagage, abattage et désouchage sur la zone présentée.

Le terrain permettra la construction d'une station d'épuration de 9 300 EH (la station actuelle étant obsolète)

Le phasage et la période d'intervention pour le défrichement ne sont pas encore définis.

Le choix de la période sera effectuée de manière à limiter les impacts sur l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement.

L'entretien courant de la zone sera réalisé par l'exploitant de la station d'épuration (à ce jour : La SAUR).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet global de réalisation de la station d'épuration de Saint Mathieu de Tréviérs a déjà fait l'objet :

- d'un dossier loi sur l'eau : Déclaration.
-

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Voir plan de repérage joint de la zone concernée par le défrichage	22 000 m ² (dont 8 200 m ² de défrichage)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

AK 16-1
B1 17

Avenue de la
République de
Montferrand,
34270 ST MATHIEU
DE TREVIERS

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 45' 38" 90

Lat. 3° 52' 12" 57

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Construction de la nouvelle station d'épuration de Saint Mathieu de Tréviérs (d'après les préconisations de travaux du Schéma directeur d'assainissement effectué par la commune).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Une partie du terrain est occupé par la station d'épuration actuelle (détruite par la suite). La future station est construite au bord de l'actuelle. Le terrain est actuellement boisé (pinède : pins européens). La pinède est caractérisée d'intérêt écologique FAIBLE par le bureau d'études naturaliste.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé en Mars 2015 (dernière version).
La zone sud de projet se situe dans le zonage Np du PLU qui détermine un périmètre de protection autour de la STEP existante.
La zone nord du projet se situe en zone UI du PLU : construction interdite. Les ouvrages seront bâtis sur la zone Np.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est hors zone ZNIEFF. Il se situe en bordure de la ZNIEFF de type 2 "plaine et garrigues du Nord Montpellierais" en restant en dehors de cette zone. Par contre, l'ensemble de la commune (et donc le projet) est concerné par la zone ZICO LR14 "Hautes garrigues du Montpellierais".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors zone humide. Il est en bordure de la zone humide "Gué des Avants" issue de l'inventaire du bassin versant Lez-Mosson et des étangs palavasiens.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts est joint dans l'annexe graphique. Le PPRIF est approuvé.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire communal est concerné par la zone Natura 2000 FR9112004 "Hautes garrigues du Montpelliérais. La STEP se situe en dehors de cette zone.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement n'a pas d'impact sur les masses d'eaux. La STEP présentera des fossés d'infiltration pour les eaux traitées. Un avis (favorable) a été émis par un hydrogéologue agréé.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire faunes/flores a été réalisé dans le cadre du DLE de la station. La pinède présente un intérêt écologique faible. Une espèce protégée a été relevé au abord du projet. Les mesures préconisées par le BE naturaliste, seront appliquées lors des travaux (intégrées au CCTP).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation avec un périmètre de 100m (réglementaire) autour du projet est présenté en annexe.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Surface de défrichage jointe en annexe. Pour rappel, la surface à défricher est de 0.82 ha.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de défrichage seront sources de bruits (abattage des arbres, circulation des engins de chantier lors de la phase de travaux). En phase d'exploitation de la STEP, la station est conçue de façon à ce que chacun des équipements constituant une source de bruit potentiel sera orienté vers le sud (côté ZRV) et situé à l'intérieur d'un local clos et insonorisé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront momentanément quelques vibrations (circulation des engins, abattage des arbres).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gaz d'échappement des engins et camions de chantiers, envois de poussières lors des déplacements d'engins.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seule la phase d'exploitation de la STEP engendrera des rejets d'eaux qui seront contrôlés (qualité et débit). Par temps sec le rejet s'effectuera dans la zone d'infiltration. Par temps de pluie, le surplus sera rejet dans le Terrieu.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

les projets limitrophes qui ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement a été rendu public : AUCUN avis au 4 Septembre 2014.

les projets limitrophes qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique : AUCUN

6.3 Les Incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette étude au cas par cas pour une autorisation de défrichement fait déjà suite au dépôt d'un Dossier Loi sur l'Eau en cours de validation auprès des services instructeurs. Des remarques ont été faites par la Police de l'Eau. Une note de réponses à ces remarques a également été jointe. Un recensement faune flore a également été réalisée pour compléter ce dossier.

Ce dossier n'a pas fait l'objet d'une étude d'impact.

Les impacts majeurs du projet (infiltration des eaux traitées et présence d'une espèce protégée au abord du projet) ont fait l'objet de mesures particulière :

- Avis favorable de l'hydrogéologie agréé pour l'infiltration des eaux
- Intérêt FAIBLE DE LA PINEDE

L'analyse du contexte environnemental montre que le projet ne se situe pas dans une zone sensible présentant des enjeux "forts".

Le site de projet étant en partie déjà existant, l'extension n'engendrera pas l'apparition de nouveaux impacts. (Pour rappel, la STEP sera plus performante environnementalement parlant. L'actuelle sera détruite).

A ce titre, nous considérons que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Les annexes 2,3, 4 sont comprises dans le "carnet graphique" Le carnet graphique reprend les cartographie suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plan de situation Repérage parcellaire Vue aérienne Photos du site Coordonnées géographiques Projet d'aménagement sur la zone Cartographie de l'espèce protégée PPRIF Périmètre 100m Annexe 5 : Relevé Faunes/flores

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Saint Mathieu de Trévières

le.

10/08/16

Signature

JEROME LAPEE
 PALAIS



Pc. 28/08/2016 .